



Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Le 26 septembre 2014

Retour sur le Conseil communal :

**Convivialité à la place de l'Initiative et
mesures de lutte contre les inondations dans les zones inondables**

La séance du Conseil communal s'est tenue ce jeudi 25 septembre, en la Salle du Conseil de Berchem-Sainte-Agathe.

Parmi les points qui ont été abordés, nous attirons votre attention sur celui relatif à **l'aménagement de deux plaines de jeux et d'un terrain multisport sur la place de l'Initiative**. Une plaine de jeux de 2 à 6 ans et l'autre de 6 à 12 ans ainsi qu'un terrain multisports dont l'aménagement sera subsidié à 50% par la COCOF à travers la Région bruxelloise. Situé au cœur de la Cité Moderne, cet aménagement aura pour vocation d'être un lieu de détente et de convivialité pour les familles et les jeunes d'un quartier qui a déjà vu sa population augmenter de façon significative. Le projet se veut une réponse constructive aux difficultés de voisinage qui sont apparues avec l'accroissement des habitants. Ces plaines seront donc un « plus » pour le vivre ensemble. Le point a été approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour du Conseil d'hier soir prévoyait également une modification du règlement relatif à l'attribution de la prime à l'encouragement de **l'étude de prospection des immeubles contre les inondations afin que cette étude soit désormais remboursée à 100% (jusqu'à un montant de 500 EUR) au lieu des 50% octroyés jusqu'à présent**.

Avec les phénomènes météo exceptionnels, les inondations ont été régulières ces dernières années. Parallèlement à un travail de construction de bassins d'orage avec Hydrobru, la commune propose des **mesures préventives aux concitoyens concernés**. Depuis le mois de mars 2013, les Berchemois peuvent bénéficier d'une prime lorsqu'ils entreprennent de mener une étude pour réaliser des travaux de protection de leur habitation contre les inondations par refoulement du réseau d'égout des immeubles.

"Le Collège tenait à ce que cette étude soit désormais remboursée intégralement car il s'agit là d'une mesure fortement recommandée pour que chacun puisse effectuer les travaux nécessaires pour se prémunir d'une inondation. L'audit que nous conseillons à nos habitants de réaliser concerne essentiellement les habitations situées en zone inondable mais les Berchemois ayant subi des dégâts suite à des inondations dans les 10 années passées- et qui ont du faire intervenir leur assurance – peuvent également introduire une demande de prime" précise Joël Riguelle, Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe.

Rappelons, qu'en matière de lutte contre les inondations, la Commune a pris également d'autres dispositions :

- **trois campagnes de curage des avaloirs** par an sont prévues sur l'ensemble de la Commune **et une quatrième pour les zones dites inondables**. De plus, une équipe de garde est mobilisable en cas de soucis.



Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Le 26 septembre 2014

- Hydrobru effectue en ce moment même des travaux de construction de **bassin d'orage** sous l'avenue Hunderenveld (dont l'entrée en service est prévue pour le second semestre 2015). Un second bassin d'orage est également prévu; si sa localisation doit encore être précisée, c'est **la solution la mieux adaptée et la moins contraignante pour les habitants qui sera retenue.**

Contacts :

Sébastien GYSEN

Chef de Cabinet du Bourgmestre

Tel. : 02/464.04.82 – GSM : 0495/62.04.65

sgysen@1082berchem.irisnet.be

Mireille WALSCHAERT

Responsable du service Communication

Tel. : 02/464.04.85 - GSM : 0493/74.26.73

mwalschaert@1082berchem.irisnet.be